

Séance du conseil communal
du 29 octobre 2013

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

Point 1 Statutaire

- Présence de 4 municipaux (M. Fontannaz est excusé), de M. Cherbuin, directeur de l'Arcam et de 41 conseillères et conseillers.
- Lecture et approbation de l'ordre du jour de la séance.
- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2013.
- Lecture du courrier adressé par l'Association du tir cantonal vaudois qui informe les membres du conseil communal de l'organisation du 9^e tir cantonal vaudois à L'Isle en septembre 2014.

Point 2 Préavis 04/2013 : Projet de Centre Aquatique Région Morges - Demande de crédit global d'un maximum de CHF 11'000.00

- le dit préavis est refusé à la majorité (31 voix contre, 6 voix pour et 3 abstentions).

Point 3 Préavis 05/2013 Adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales

- le dit préavis est accepté à la majorité (30 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention)

Point 4 Préavis 06/2013 : Arrêté d'imposition 2014

- le dit préavis est accepté à la majorité (33 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions)

Point 5 Etat des lieux et bilans financiers des travaux en cours

- Etude du séparatif : Des carottages ont été effectués afin de définir la qualité du sous-sol. L'étude révèle des matériaux mouvants. Des fouilles avec étayages auront donc lieu. Ce procédé sera onéreux et le chantier, actuellement séparé en deux zones, sera probablement séparé en trois. De plus, deux stations de relevage sont à l'étude, l'une à eau usée et l'autre pour l'eau claire.
- CAD : Une étude est en cours pour décider de l'avenir du CAD. Il sera soit vendu à une société d'énergie, soit transformé en SA, ou fonctionnera sous le système actuel.
- Parc naturel régional : La Municipalité invite tout un chacun à visiter le site internet du parc et à s'engager en tant que volontaire pour le suivi des dossiers. La Municipalité se tient à disposition pour toute question complémentaire.
- Plan général d'affectation : Le dossier envoyé en consultation pour le PGA comporte de nombreuses contraintes. Le budget de 100'000 CHF fixé en 2008 arrive à son terme. La Municipalité se verra dans l'obligation de transmettre un préavis complémentaire pour rallonger ce budget.
- MVCL: Lors de sa visite de contrôle du 18 octobre dernier, la Confédération, le Canton et l'ECA confirme le début des travaux ainsi que le partage des différentes subventions.

Point 6 **Communications du bureau**

- Date du prochain conseil communal 2013 : **Mardi 10 décembre 2013**
- Les vacances des commissions sont dorénavant versées par virement électronique. Le bureau a modifié sa liste de décompte d'heures pour obtenir les numéros IBAN ou CCP. Le détail des séances n'est pas nécessaire, seul le nombre d'heures totales par membre est demandé.

Point 7 **Communications de la Municipalité**

- Radar mobile : un radar éducatif a été installé à L'Isle (rue du Levant et quartier des Tigneuses) et Villars-Bozon pendant une semaine en août dernier. La municipalité transmet les relevés du TCS. Les résultats n'inquiétant pas ce dernier, il n'est pas jugé nécessaire de prendre des mesures pour le moment.
- Passage piétons de la route du Mollendruz : une pré-étude a été demandée par la Municipalité. En accord avec le voyer de l'Etat, elle a refusé le projet. Actuellement, la Municipalité étudie la possibilité d'installer un giratoire au carrefour entre le Grütli et les Belles Fontaines.
- Vestiaires du terrain de foot : des travaux de rénovation des vestiaires du terrain de foot de L'Isle sont prévus. Le coût total est estimé entre 7'000 à 10'000 CHF.
- Co-achat de bâtiment : la Municipalité négocie avec Armasuisse l'achat d'un ancien bâtiment de l'armée situé sur la route du Mollendruz. Il serait partagé avec la commune de Mont-la-Ville. Les locaux seront utilisés pour le stockage des archives communales des deux communes.
- Mise de bois communal : elle aura lieu à l'Hôtel de la Balance le 1^{er} novembre à 20h15.

Point 8 **Propositions individuelles**

Mme Despland cède la parole à M. Daniel Pasche, vice-président, pour ce point de l'ordre du jour.

Trajet du bus à l'école : sécurité des élèves

Mme Despland interpelle la Municipalité sur sa responsabilité concernant la sécurité des élèves pendant le trajet allant de la sortie du bus à l'école. Si la situation est tolérable pour les élèves des classes du Château de L'Isle - présence de nombreux professeurs, de plusieurs parents à l'arrêt du bus, du secrétariat communal et de celui de l'ASISEVV - il en est tout autre pour la classe de Villars-Bozon. L'organisation des trajets de bus pour l'année scolaire 2013-2014 fait que les enfants âgés entre 4 et 6 ans se trouvent sans surveillance chaque matin et chaque après-midi pendant une dizaine de minutes. Mme Despland demande à la Municipalité d'intervenir très rapidement pour protéger nos enfants de la circulation, d'une blessure ou malaise ou d'enlèvement. Consciente que le risque zéro n'existe pas, Mme Despland se refuse à fermer les yeux en espérant échapper à tout malheur. La municipalité confirme être responsable d'assurer la sécurité des élèves lors des transitions bus-classe. Une solution sera mise en place, en particulier à Villars-Bozon où la route est proche et où aucun lieu approprié n'est mis à disposition.

Postulat en vue de commémorer deux personnalités marquantes de l'Histoire qui ont vécu dans notre village.

Mme Vantalou attend toujours la réponse de la Municipalité sur ce postulat. Jean de Léry étant mort en 1613 à L'Isle, elle propose de profiter de cette année commémorative pour organiser un évènement. M. Fontannaz donnera sa réponse lors du prochain conseil.

M. Gruaz annonce qu'une marche populaire de l'itinéraire européen « Sur les pas des Huguenots » passera par L'Isle. Cela serait, en conséquence, intéressant de lier les deux événements, puisque la commune sera un lieu de passage.

CAD

M. Dagaëff relève une gestion difficile des travaux de raccordement au CAD d'un bâtiment privé à la rue du Château, notamment sur les horaires tolérés en soirée et le samedi. Il demande à la Municipalité quelle est sa part de responsabilité, quels règlements s'appliquent aux travaux communaux et si elle a un droit de regard concernant les entreprises choisies ainsi que les normes sociales suivies. La Municipalité informe le conseil n'avoir aucune responsabilité dans ce cas-là, car elle a autorisé un privé à se raccorder au CAD à ses frais. Mme Vantalou s'interroge sur cette dérogation et s'inquiète des conséquences. M. Dagaëff aimerait savoir comment cette décision se justifie et ce d'autant plus que le conseil a dernièrement voté une demande extra budgétaire pour le rachat d'une conduite privée et le solde de l'extension du réseau dans le quartier de la Ville. Mme Vantalou insiste pour que les conditions et frais de raccords au CAD soient clarifiés.

Etat des routes

M. Chollet demande à la Municipalité de remettre en état le chemin de traverse qui relie la route du Levant et la rue de la Ville. En parallèle, M. Tardy ajoute que beaucoup de trous sont également à reboucher dans le parterre du château.

Utilisation de places de parc

M. Stocker demande s'il y a un règlement d'utilisation pour les places de parc du Mollendruz. La Municipalité répond qu'aucune législation particulière n'est prévue pour ce cas. M. Fontannaz se penchera sur le sujet.

Herbicides

M. Gruaz met en garde contre l'utilisation d'herbicides sur certaines surfaces, notamment dans le bas du parc du château, ces produits se retrouvant ensuite dans la Venoge par lessivage des eaux de surface et produisant des effets inesthétiques aux abords de ce monument historique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président, Daniel Pasche, remercie l'assemblée. La séance est levée à 23h00.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

La Secrétaire







Isabelle Despland

Diana-Alice Ramsauer